

le 27 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DJS 489 Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, présentées par la Fondation PSG pour la rénovation du terrain d'éducation physique Reverdy (19e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles R. 421-9 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, présentées par la Fondation PSG pour la rénovation du terrain d'éducation physique situé 4, rue Reverdy (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à consentir au dépôt par la Fondation PSG des autorisations d'urbanisme exigées par les textes en vigueur en vue de la réalisation des travaux de rénovation du terrain d'éducation physique situé 4, rue Reverdy (19e).